OO/HO

BURKINA FASO

DECRET N° 2012-_205__/PRES/PM/MESS/ MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université de Ouagadougou.

Unité-Progrès-Justice

Visa CF HO144 20-03-2012

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

la Constitution; VU

le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier $\mathbf{v}\mathbf{u}$ ministre;

le décret n°2011-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du VU Gouvernement du Burkina Faso;

la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable VU aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

le décret n°2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 VU portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

le décret n°2000-559/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 VU portant approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou ;

le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 VU portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs, et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la \mathbf{VU} 33e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) tenue à Brazzaville, au Congo du 5 au 13 juillet 2011;

Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 mars 2012; Le

DECRETE

Il est créé à l'Université de Ouagadougou, au titre de l'année 2011 et <u> Article 1</u> : pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 33e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), quarante-six (46) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :

- 1. Quinze emplois de professeurs titulaires et de professeurs hospitalouniversitaires titulaires répartis comme suit :
 - Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
 - un emploi en biologie et écologie végétales,
 - un emploi en entomologie,
 - un emploi en microbiologie.
 - Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis comme suit :
 - un emploi en chimie organique/phytochimie,
 - un emploi en physique-chimie des matériaux/physique du solide.
 - Six emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis comme suit :
 - un emploi en hépato-gastroentérologie,
 - un emploi en neurologie,
 - un emploi en bactériologie-virologie,
 - un emploi en gynécologie-obstétrique,
 - un emploi en dermatologie-vénérologie,
 - un emploi en anesthésie-réanimation.

- Quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH) dont :
 - trois emplois en géographie,
 - un emploi en philosophie.

2. Onze emplois de maîtres de conférences répartis comme suit :

- Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en physique/thermodynamique et systèmes énergétiques,
 - un emploi en chimie minérale industrielle.
- Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines
 (UFR/SH) répartis ainsi qu'il suit :
- deux emplois en sociologie,
- un emploi en histoire/histoire de l'art.
- Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en linguistique,
 - un emploi en études britanniques.
- Quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :

- un emploi en pédologie,
- un emploi en physiologie animale et biologie cellulaire,
- un emploi en génétique et amélioration des plantes,
- un emploi en géologie.
- 3. <u>Vingt (20) emplois de maîtres assistants et maîtres assistants</u> <u>hospitalo-universitaires répartis comme suit</u>:
 - Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en littérature anglophone,
 - un emploi en littératures africaines,
 - un emploi en sciences du langage/sémiotique.
 - Trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en sociologie,
 - un emploi en sciences de l'éducation,
 - un emploi en histoire de la santé.
 - Deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis ainsi qu'il suit :
 - un emploi en anesthésie-réanimation,
 - un emploi en médecine interne.

- Huit emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) répartis comme suit :
 - un emploi en mathématiques appliquées/analyses numériquesmodélisation,
 - un emploi en mathématiques appliquées/calcul scientifique,
 - un emploi en mathématiques/équations aux dérivés partiellesthéorie du contrôle,
 - un emploi en mathématiques/systèmes dynamiques,
 - un emploi en chimie minérale/sciences des matériaux-céramique,
 - un emploi en chimie minérale/chimie des matériaux,
 - deux emplois en physique des semi-conducteurs.
- Quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
 - un emploi en biochimie-microbiologie,
 - un emploi en biologie et écologie végétales,
 - un emploi en hydrogéologie,
 - un emploi en géologie.

Article 2: Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur, le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 mars 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Blaise CO

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Junt 1

Moussa OUATTARA

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Benfront.